

27 avr 2018 -16:53

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2018

## Modification de dispositions du Code consulaire

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification de quelques dispositions du Code consulaire.

Cet avant-projet vise à actualiser le Code consulaire sur les deux points suivants :

- Les dispositions relatives aux passeports, leur délivrance et retrait sont actualisées afin de permettre une concordance maximale avec le contexte de sécurité qui a fortement évolué ces derniers temps.
- Le chapitre relatif à la légalisation et l'examen de documents étrangers du Code consulaire doit aussi être modifié étant donné que les problèmes liés aux "vrai-faux" documents présentés pour légalisation augmentent de plus en plus. La possibilité de refuser une légalisation doit donc exister en cas de doute sur le contenu d'un document qui, dans la forme, satisfait complètement aux exigences d'une légalisation.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>